

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BROMES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – 2026/01**

OBJET : ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février
à dix huit heures trente
le conseil municipal de la commune de
SAINT MARTIN DE BROMES régulièrement
Convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Madame **DÉPIEDS Laurence** – Maire

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 09 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 11 |
| VOTE : | |
| POUR : | 11 |
| CONTRE : | 00 |
| ABSTENTION : | 00 |

Etaient présents : Mmes, **GOSSMANN Lucie, PIANETTI Nicole, GEBELIN Christel,**
Mrs, BOUGE Jean-Michel, DECANIS Alain, DÉPIEDS Michel, KNORR Alain, ROHR
Alain,

Absents excusés : **M. PETRIGNY Jean-Christophe ayant donné pouvoir à Mme CHEVALIER Valérie**
AILLAUD Yves ayant donné pouvoir à KNORR Alain, RASILLA Y CAMPO Franck
Mmes CHEVALIER Valérie, CHONG Mireille ayant donné pouvoir à ROHR Alain

Absents non excusés : **BOYER Claire**

Mme GOSSMANN Lucie a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'affiche commerciale IAD immobilier , mandat 1936350,

Vu la demande d'avis de France Domaine déposé le 14 février 2026,

Vu la note d'intention envoyée à l'EFP-PACA en date du 17 février 2026,

Considérant que M.SIRI, sous tutelle, a mis en vente un terrain bâti, cadastré A 694, A695 et A696 pour une surface totale de 1590 m², situé 135 route de Gréoux à Saint Martin de Brômes (04800),

Considérant que sur ladite parcelle est édifiée :

- Au rez-de-chaussée, se déploie un vaste garage-atelier de 169 m²
- Adossé aux ateliers, deux hangars fermés, complètent la surface pour 121 m²
- A l'étage, un appartement, de 76 m²

Située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que la commune souhaite acquérir ce terrain bâti moyennant le prix principal de 220 000.00€ moins 10 % et selon l'avis des domaines.

Considérant que l'acquisition de cette propriété bâtie permettrait de créer un logement locatif et un centre technique communal

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur les parcelles A694, A 695 et A 696 pour une superficie de 1590 m² au prix de 220 000.00€ plus ou moins 10 %.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.
- **CHARGE** le notaire de rédiger tous les actes à venir.
- **PREND** en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

La présente délibération est transmise au représentant de l'état dans le département conformément à l'article 2131-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR COPIE CONFORME
MADAME LE MAIRE
DÉPIEDS Laurence**

